



# SABLIÈRES CARRIÈRES GRAVIÈRES

le 24 Décembre 2013, le Préfet a révisé  
**LE SCHÉMA DÉPARTEMENTAL  
DES CARRIÈRES DE L'ARIEGE**

## ○ Que dit-il ?

Besoins ariégeois en granulats = 1,4 millions de tonnes / an

Volume d'extraction autorisé = 4 millions de tonnes / an

## ○ Au résultat

- **1000 ha DE GRAVIÈRES** jusqu'en 2039 à 2060  
dans les meilleures terres agricoles des vallées de l'Ariège et de l'Hers
- **500 à 700 CAMIONS** par jour  
sur les routes du département
- **DES CARRIÈRES EN ROCHE DURE**  
accolées aux villages et aux sites protégés
- **1,2 MILLIONS DE TONNES / AN DE DÉCHETS**  
en nappe phréatique pour reboucher les trous

## ○ Et on nous parle

👉 d'économiser l'eau et les espaces agricoles ?

👉 de la protection des sites et paysages ?

\*\*\*\*\*

**Rejoignez-nous dans nos associations pour information**

APRA « le Chabot »

Collectif « NRCB »

DAME

Olmes Ecologie

CEA



## Les réaménagements irréalistes & non validés

Depuis 2009, la multiplication des gravières à Saverdun-Montaut est sans précédent au niveau régional. A terme, **10% des terres agricoles de ces communes seront détruites.**

Ce n'est pas soutenable. Les réaménagements de ces gravières sont tous orientés

vers des bases nautiques, des réserves de pêche & des domaines des oiseaux ; la surface des plans d'eau atteint près de **800 ha.**

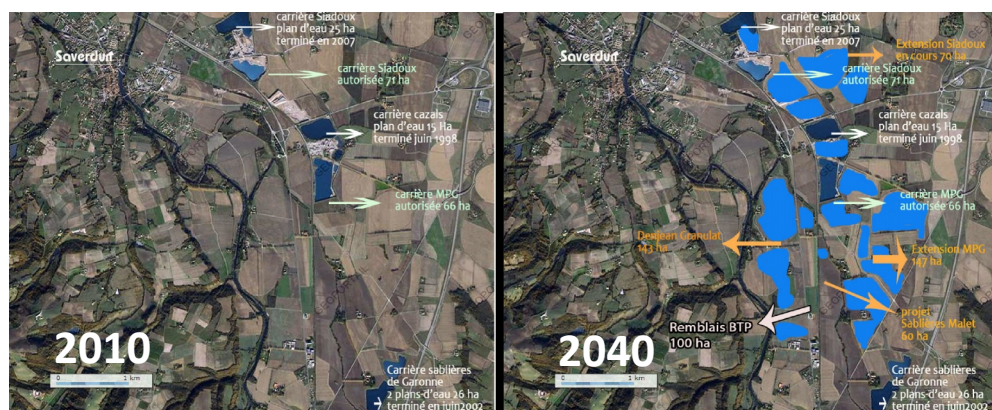
La perte prévisible par évaporation se situe entre 1 à 3 millions de m<sup>3</sup> par an.

**Qui payera la facture ?**

Aucune validation économique accompagne ces projets développés à l'insu des populations. Ils doivent être **renégoiés** pour préserver le développement durable de la Basse-Vallée et ses ressources en eau, bien nécessaires à tous.



Nos enfants pourront-ils encore boire et se laver à l'eau du robinet ?



## Les remblais polluent la nappe phréatique

Pour atténuer ces excès, le SDC révisé prescrit le remblayage de 30% des plans d'eau pour les rendre aux espaces naturels et en terres agricoles. Près de **200ha seront remblayés sur une hauteur de 10 à 18 mètres.**

**30 à 50 millions de tonnes de déchets** provenant des décharges de toute la région seront nécessaires pour combler cet immense volume. Ils seront stockés à **1 km en amont de Saverdun.** Deux familles d'hydrocarbures

**cancérigènes sont déjà détectés** dans la nappe à proximité d'une carrière débutant le remblayage du plan d'eau. Un toxique provient du goudron de houille souillant les remblais. **Ce n'est plus tolérable !**



Denjean Ariège Granulats

### Nous demandons

- **L'arrêt immédiat** des remblais en eau et la dépollution de la nappe.
- **La modification urgente** du SDC pour réduire les surfaces des gravières en proportion des besoins.
- **De véritables projets de réaménagements concertés & validés.**
- **L'application** de la charte constitutionnelle sur l'environnement.

## L'Ariège n'applique pas la charte constitutionnelle

**Art. 1.** - Chacun a le droit de vivre dans un environnement équilibré et respectueux de la santé.

**Art. 5.** - ...les autorités publiques veillent, par application du principe de précaution, à la mise en œuvre des procédures d'évaluation des risques...

**Art. 6.** - Les politiques publiques doivent promouvoir un développement durable. A cet effet, elles concilient la protection et la mise en valeur de l'environnement, le développement économique et le progrès social.

**Venez nombreux le 8 mars à 9h rond-point Denjean D820**